

Administration communale de Froidchapelle

FEUILLE COMMUNALE N° 12 - décembre 2006

NOUVEAU CONSEIL COMMUNAL

L'installation du nouveau conseil communal a eu lieu ce lundi 4 décembre. En voici sa composition :

Membres du collège communal (et du conseil communal) :

DECUIR Willy, bourgmestre, ayant dans ses compétences les affaires générales, la gestion du personnel, l'Etat-civil et la population, la police, les relations publiques, l'information, le culte, les cimetières, le budget, l'informatique, les bois, l'agriculture (en collaboration avec Michel DUCOEUR) et le Programme communal de Développement rural (PCDR).

BOMBLET Robert, 1^{er} échevin, ayant dans ses compétences l'enseignement, les finances, l'aménagement du territoire et l'urbanisme, le patrimoine, les espaces verts et plantations, la mobilité, l'emploi, les P.M.E. et l'économie.

BOUILLOT Jean-Pol, 2^e échevin, ayant dans ses compétences les travaux, l'entretien des bâtiments communaux, le parc automobile, les transports, la signalisation routière, l'environnement, la propreté publique et les immondices et le tourisme.

LEOTARD Catherine, 3^e échevine, ayant dans ses compétences les sports et infrastructures sportives, les loisirs, les festivités, les sociétés locales, les salles communales, la culture, les bibliothèques, la petite enfance, les plaines de vacances, la jeunesse, les familles et les seniors.

BOUCHE Paul, président du CPAS, ayant dans ses compétences, outre la présidence du CPAS, les affaires sociales, la santé publique et le logement.

Membres du conseil communal :

MARLIER Philippe, conseiller (Boussu-lez-Walcourt)

JEANMENNE Gérard, conseiller (Froidchapelle)

VANDROMME Alain, conseiller (Froidchapelle)

LALLEMAND Véronique, conseillère (Vergnies)

DUCOEUR Michel, conseiller (Froidchapelle)

MAHY Roger, conseiller (Froidchapelle)

AELGOET Jean-Michel, conseiller (Erpion)

BRONCHAIN Marie, conseillère (Fourbechies)

Au cours de cette séance, le conseil a également procédé à l'élection des **membres du conseil de l'action sociale** comme suit :

BOUCHE Paul (Froidchapelle), DEVALLEE Jacqueline (Froidchapelle), GOVOERTS Christine (Boussu-lez-Walcourt), MOREAU Fabienne (Fourbechies), FRERE Marie-Ange (Froidchapelle), CORNET Richard (Froidchapelle), JEANMENNE Cindy (Froidchapelle), DUPONT Didier (Froidchapelle), MAHY Roger (Froidchapelle)

SITE INTERNET COMMUNAL

La nouvelle version du site internet de Froidchapelle sera mise en ligne début janvier 2007.

Ce nouveau site se vaudra le plus attractif et le plus dynamique possible. C'est pourquoi nous avons décidé d'y associer nos concitoyens.

Une rubrique sera consacrée aux photos, prises par des citoyens, de différents coins de notre entité (paysage, bâtiment ou autre).

Les meilleures vues seront sélectionnées, publiées sur le site et mises à jour régulièrement.

Si vous souhaitez partager votre passion de la photo et de votre commune avec tous les internautes, n'hésitez pas à transmettre vos photos (de préférence en format jpg définition moyenne) à l'adresse suivante : dominique.delferiere@publilink.be. N'oubliez pas de mentionner vos coordonnées ainsi que l'endroit où vous avez pris la photo.

RAPPEL AUX COMMERCANTS...

Un espace sera réservé à toute personne de l'entité exerçant une activité à caractère commercial (entrepreneur, magasin...), mais également aux professions libérales (kinés, médecins...), aux propriétaires de logements de tourisme ainsi qu'à toute personne proposant des services rémunérés.

Cela signifie concrètement que chaque commerçant aura droit à une page "publicitaire" gratuite.

Cette page comportera les noms et adresses (+ adresse mail), un descriptif succinct de l'activité, les horaires, si possible une photo ou un logo.

Les commerçants et autres personnes intéressés qui ne se sont pas encore manifestés sont invités à envoyer ou venir déposer dans les plus brefs délais leurs informations à l'Administration communale - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle - M. DELFERIERE - ou à les faire parvenir par mail à dominique.delferiere@publilink.be.

Renseignements au 060/45 91 42.

LA POLICE LOCALE RECRUTE

La Police locale de la Botte du Hainaut recrute un directeur du personnel de niveau A (universitaire), contrat à durée indéterminée, emploi à temps-plein, pour le bureau zonal de Rance.

Les description de fonction et profil souhaité peuvent être consultés sur le site www.jobpol.be.

Pour tout renseignement, vous pouvez contacter l'inspecteur principal Michel TURCHETTO, rue Basse Hollande 1B à 6470 Rance - tél. : 060/41 40 87 - fax : 060/41 40 89 - e-mail : michel.turchetto@policebotha.be.

Date limite d'inscription : le 28 décembre 2006.

ENTRAIDE ET SOLIDARITE EN ENTRE-SAMBRE-ET-MEUSE

Madame Emilie ROBIN, agent de la concertation locale du Plan Habitat permanent, effectuera des permanences chaque vendredi de 10 h à 11 h dans la caravane d'Oxyjeune, parc résidentiel "Le Bosquet" n° 27. Pour contacter la concertation locale : 060/34 73 59 ou 0498/07 69 98.

37^e CAMPAGNE DES ILES DE PAIX

Le week-end des 12, 13 et 14 janvier 2007, les bénévoles d'Iles de Paix seront une nouvelle fois mobilisés. Ils feront appel à votre générosité en faveur des huit régions défavorisées d'Afrique et d'Amérique latine, où l'association soutient des programmes de développement économique et social.

L'objectif de ces programmes est d'appuyer les initiatives d'hommes et de femmes qui s'efforcent, dans des contextes difficiles, d'améliorer durablement leurs conditions de vie, et tout d'abord, d'assurer leur sécurité alimentaire. Loin de tout paternalisme, la démarche d'Iles de Paix se fonde sur le self-help, la volonté des gens, leur prise de responsabilités, la mobilisation de leurs ressources propres. L'association ne se substitue pas à ses partenaires du Sud - ce serait inopérant -, mais s'attache, par sa présence à leurs côtés et ses interventions, à faire en sorte que leurs projets et ambitions puissent se réaliser. Elle joue le rôle d'un facilitateur du développement.

Les appuis d'Iles de Paix concernent essentiellement des zones rurales. Le développement de l'agriculture et de l'élevage, notamment par une meilleure gestion de l'eau, est tout naturellement un enjeu majeur. Mais bien d'autres domaines sont abordés : ouverture à de nouveaux métiers, microcrédit, santé, éducation, équipements collectifs, etc. Et la formation est un élément fondamental dans chaque intervention. C'est le fameux "Si tu apprends à pêcher, tu mangeras toute ta vie".

Pour venir en aide à ses partenaires, Iles de Paix a besoin de votre soutien, de l'appui, ici en Belgique, de personnes solidaires qui considèrent que le développement, là-bas dans le Sud, c'est aussi leur affaire. L'association vous invite donc à faire bon accueil à ses bénévoles, les 12, 13 et 14 janvier prochains.

Les bénévoles d'Iles de Paix vous proposeront des modules solidaires et des cartes postales (5 € le sachet). Vous pouvez aussi verser un don sur le compte 000-0000049-49 (déduction fiscale à partir de 30 €).

Si vous désirez rejoindre une équipe campagne ou obtenir plus d'informations : www.ilesdepaix.org et 085/23 02 54. Contact pour Froidchapelle : Mme ANDRUETAN (060/41 12 24).

PLAN DE GESTION DURABLE DE L'AZOTE EN AGRICULTURE

Dans le cadre de la mise en œuvre de la directive 91/676/CEE du Conseil européen concernant la protection des eaux contre la pollution par les nitrates à partir de sources agricoles (directive nitrates) et de la révision de la réglementation wallonne concernée nommée PGDA, une enquête publique est requise conformément à l'article 2 de la directive 2003/35/CE prévoyant la participation du public lors de l'élaboration de certains plans et programmes relatifs à l'environnement.

A cette fin, une enquête publique est organisée du 1^{er} décembre 2006 au 15 janvier 2007.

Les documents relatifs à l'enquête sont disponibles sur le site internet de la Direction générale des Ressources naturelles et de l'Environnement à l'adresse <http://environnement.wallonie.be/pdga/consultation.htm>.

Sur cette page, vous trouverez le lien vers le projet de nouvelle réglementation à télécharger : <http://environnement.wallonie.be/pdga/pdga.pdf>.

Vous y trouverez aussi un document qui met en évidence les différentes modifications par rapport à la législation actuelle (http://environnement.wallonie.be/pdga/tab_modif_pdga.pdf), la carte des nouvelles zones vulnérables ainsi qu'un questionnaire de participation à télécharger.

Le nouveau PDGA devrait entrer en vigueur dès le début de l'année prochaine, après son approbation définitive par le Gouvernement.

Toute participation à cette enquête par le biais du questionnaire ad hoc peut être transmise avant le 15/01/2007 par voie électronique à f.paulus@mrw.wallonie.be en rappelant dans l'objet du courriel "enquête publique sur la modification du plan de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA)" ou par voie postale à l'adresse suivante : Enquête publique sur la modification du plan de gestion durable de l'azote en agriculture (PGDA) - DGRNE - Division de l'Eau - avenue Prince de Liège 15 - 5100 Jambes.

125^e ANNIVERSAIRE DU CHEMIN DE FER

En 2007, Froidchapelle fêtera le 125^e anniversaire de l'arrivée du chemin de fer sur son territoire.

Voilà plus de trente ans que plus aucune activité ferroviaire n'existe à Froidchapelle, pourtant le village a bien possédé une gare. En témoignent l'ancien bâtiment, aujourd'hui propriété communale, et l'assiette de la voie, aménagée vers Chimay en piste cyclable (RAVeL).

Dans de précédentes feuilles communales, nous avons fait appel à votre mémoire et à vos archives. Malheureusement, peu de documents nous sont parvenus.

Il est probable qu'à la fin des années soixante, alors que la ligne 109 vivait ses derniers moments, la sauvegarde de documents historiques était loin d'être une priorité. Les archives propres à la gare, si elles avaient été conservées jusque là, ont pu être détruites lors du démantèlement de la ligne.

Les voies

La ligne 109 a été construite à simple voie entre Thuin-Ouest et Chimay. Néanmoins, la gare de Froidchapelle présente deux voies et deux quais. La voie principale (celle qu'empruntent la plupart des trains de passage) se trouve du côté du bâtiment. Le deuxième quai semble en plus mauvais état que l'autre; sans doute est-il moins entretenu du fait d'être moins ou pas utilisé par les voyageurs. Un aiguillage a été placé à l'entrée de la gare, un second à la sortie afin de permettre le croisement des convois.

Du côté de Rance, à l'arrière du bâtiment, un aiguillage permet aux trains de quitter la voie principale et de s'engager dans un petit faisceau de garage de trois ou - plus vraisemblablement - quatre voies. Les wagons en attente peuvent y être chargés ou déchargés. Des quais ont été spécialement aménagés. Les marchandises locales se composent essentiellement de bois, foin, paille et tourteaux. Le transport des bestiaux y occupe également une place non négligeable. Il s'agit donc du transport de marchandises résultant d'activités locales agricoles et forestières.

Vers 1940, un raccordement est réalisé reliant directement la ligne au dépôt d'Yvon LOUIS, marchand d'aliments pour bétail. Il est construit à même la route et passe entre la maisonnette du garde-barrière et le café faisant le coin, à l'embranchement des deux routes.

Les plus anciennes photographies montrent deux voies. Un passage sur voie, installé en face de la porte d'accès principale du bâtiment, permet aux voyageurs et au personnel de gare de passer plus confortablement d'un quai à l'autre.

Plus tard, alors que la circulation ferroviaire diminue, la seconde voie, jugée inutile, est démantelée. Les trains n'empruntent alors plus qu'une seule voie, les croisements de convois ne pouvant plus s'effectuer à Froidchapelle.

Les voies observables sur la photographie au train à vapeur sont constituées de rails courts fixés entre eux par des éclisses métalliques. Ces jonctions de rails très rapprochées devaient provoquer des chocs constants aux essieux des voitures. Le bruit engendré altérerait certainement le confort des voyageurs.



Un témoin du passé : le signal SFO5

Lorsque l'on emprunte la piste cyclable vers Chimay, un panneau en béton apparaît aussitôt à droite, près de la barrière d'accès au RAVeL. Par souci de préservation des témoins de l'histoire du chemin de fer, ce panneau, dans un premier temps ôté pour ne pas gêner la construction du chemin en béton, a été replacé à cet endroit. Mais c'est un non-sens ! En effet, ce type de signal avait pour but de protéger un passage à niveau. Il aurait donc dû être présenté dans l'autre sens, en venant de Chimay. De plus, la circulation s'effectuant à gauche sur les lignes de chemin de fer, le panneau, lui aussi, aurait dû être placé à gauche. Il aurait été plus logique de le remettre à l'endroit d'origine...

Ce panneau ferroviaire est un panneau pentagonal de réduction de vitesse au passage à niveau suivant.

Les initiales bilingues SF (*siffler - fluiten*) et les chiffres 05 obligeaient le conducteur du train à franchir le passage à niveau de la gare de Froidchapelle à une vitesse maximale de 5 km/h et en klaxonnant.

Sur les signaux ferroviaires, même actuels, les valeurs de vitesse sont toujours exprimées en dixièmes :

5 se traduit par 50 km/h,

12 se traduit par 120 km/h,

05, comme ici, se traduit par 5 km/h.

Ce panneau a vraisemblablement été installé alors que la ligne 109 vivait ses ultimes moments. Le passage à niveau n'était plus protégé par des barrières, et cette procédure permettait le passage du train en toute sécurité pour les usagers de la route.

Le signal SFO5 ci-contre est situé sur le tronçon du futur RAVeL situé entre la rue de Massut et la rue des Fosses au Sable, à proximité de l'ancienne maisonnette de garde-barrière aujourd'hui disparue.

Ce signal existe toujours sur des lignes à exploitation réduite, voire dans des grands faisceaux de garage comme le port d'Anvers. La procédure SFO5, elle, est régulièrement utilisée lorsque des passages à niveau automatiques se mettent en grande alarme suite à une anomalie constatée par le système. Peut-être avez-vous déjà vu, un jour, un train franchir un passage à niveau, pourtant fermé, à très faible vitesse et en klaxonnant; son conducteur respectait la consigne SFO5.

Le signal ci-contre, marqué d'un chevron, annonce le signal SFO5 placé 50 mètres au-delà. Ce panneau n'est installé que sur des lignes interdisant aux trains qui y circulent une vitesse supérieure à 40 km/h. Les derniers autorails et trains de marchandises roulaient donc à une vitesse maximale de 40 km/h, sans doute entre Chimay et Thuin.

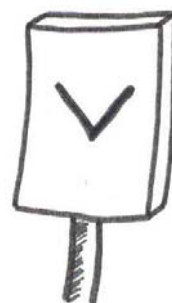
Ce signal en béton se trouve à l'embranchement du RAVeL vers la rue de la Grattière.

Un signal à deux chevrons, placé 450 mètres avant le signal SFO5, existait autrefois, mais il a disparu.

Dans notre prochaine feuille communale : "La place de la gare".

Pour marquer cet évènement, l'Administration communale organisera une exposition en 2007. Tous renseignements relatifs au chemin de fer à Froidchapelle (la ligne, le quartier de la gare...) sont les bienvenus : photos, témoignages... de toutes les époques. Les originaux seront scannés et remis immédiatement à leur propriétaire.

Contacts : Dominique DELFERIERE au 060/45 91 42 ou Nicolas MARLIER au 060/21 94 15.



PERIODE DE NOËL ANIMÉE AUX LACS DE L'EAU D'HEURE

Les événements continuent sur le site touristique des plus grands lacs de Belgique !

Eh oui... la période de Noël vous réserve bien des surprises aux Lacs de l'Eau d'Heure...

Son traditionnel Marché de Noël (4^{ème} édition) couvert au centre d'accueil de la Plate Taille ouvrira la période des festivités le week-end précédent Noël, soit les 16 et 17 décembre.

Bon nombre d'artisans au rendez-vous : bijoux, cartes de vœux, calendriers, vannerie, travail du bois, articles en cristal de Bohême, verres de Roumanie... mais aussi de quoi donner un avant goût de la gastronomie des fêtes de fin d'année : liqueurs, truffes, vins de fruits, tartiflette, crêpes, vin chaud... pour des idées-cadeaux originales ou à déguster sur place dans une ambiance et une décoration ayant fait l'objet d'une attention toute particulière. Vous pourrez également apprécier deux expositions de sculpture (Franca Menegoni) et de peinture (Christine Van Hauwe) dans les galeries menant au barrage. Accès gratuit.

Nouveau cette année : le Marché de Noël se déplacera le samedi suivant, 23 décembre, veille de Noël, afin de mieux accueillir les nombreux touristes d'un jour et les résidents venus passer un séjour de fête dans une villa au bord du lac...

Cette fois, les petits chalets accueillant les exposants se trouveront à proximité de l'aquacentre. La découverte des produits de bouche sera à l'honneur... Bienvenue à tous !

Enfin, unique dans la région, une patinoire couverte synthétique sera accessible les 16 et 17 décembre 2006 et durant toute la période des vacances scolaires du 23 décembre au 7 janvier 2007. La joie de la glisse pour petits et grands, à l'abri des intempéries... que demander de plus pour occuper son temps libre ?

La patinoire sera accessible de 14 à 19 h tous les jours et jusque 22 h les vendredis et samedis ! Ambiance assurée ! Une heure : 4 €/adulte - 3,50 €/enfant.

Venez vite tester cette patinoire hors du commun à proximité de l'aquacentre (hall des tennis couverts pour les habitués des lieux...) car si vous appréciez, et bien, encore une surprise, cette patinoire artificielle vous accueillera toutes les vacances scolaires 2007, même l'été !!!

Les Lacs de l'Eau d'Heure, rien que du Bonheur.

Les Lacs de l'Eau d'Heure asbl
Centre d'Accueil de la Plate Taille
6440 Boussu-lez-Walcourt
071/50.92.92
eaudheure@skynet.be -
www.lacsdeleaudheure.be

Les Lacs de l'Eau d'Heure

PATINOIRE COUVERTE

les 16 et 17 décembre 2006 et du
23 décembre 2006 au 7 janvier 2007

Spécial NOCTURNES
les vendredis et samedis
jusque 22h

de 14h à 19h à proximité de l'Aquacentre

Marchés de Noël

16-17 décembre au Centre d'Accueil
23 décembre face à l'Aquacentre

www.lacsdeleaudheure.be LES LACS DE L'EAU D'HEURE, RIEN QUE DU BONHEUR 071/50 92 92

Avec le soutien de Hainaut Développement
Cellule agriculture/Agralimentaire,
sous la Présidence de
Gérard MORTILLAT.
Dépôt permanent.



FONDATION DAMIEN

S'OFFRIR UN CADEAU DE VIE DIFFERENT...

- c'est faire l'expérience de partir avec les Chantiers Damien en Inde, au Bangladesh ou au Congo
- c'est oser remettre en question son mode de vie, sa façon d'aborder la vie
- c'est offrir à son cœur la joie de rencontres différentes
- c'est tenter d'apporter un "mieux-être" aux populations atteintes de la lèpre et de la tuberculose

en participant à la construction ou à la restauration sur place de dispensaires.

Intéressé ?

Les Chantiers Damien, en collaboration avec la Fondation Damien, vous donnent l'occasion de concrétiser ce rêve, mais aussi de vous laisser aller dans votre mouvement de vie.

En pratique, le séjour sur place dure 4 semaines, dont 3 semaines de travail en collaboration avec la population autochtone et une semaine de découverte du pays. Les départs s'étalent entre juin et octobre.

Pour en savoir plus, une première réunion d'informations est prévue le dimanche 21 janvier 2007.

L'inscription à cette première réunion se fait en contactant une des personnes suivantes :

Guy RENIERS - 02/215 94 73 - guy.reniers@skynet.be

Roseline VAN DYCK - 0479/31 28 48 ou 010/40 08 19 - vandyck@phys.ucl.ac.be

Yves TOUGARINOFF - 02/735 39 83 - tougarinoffyves@hotmail.com

Christiane TAETER - 087/47 56 21 - pobrouwers@hotmail.com

Anny PRIEST - priestanny@yahoo.fr



APPEL A CANDIDATURE

Concours d'aménagement du territoire intégrant la pierre naturelle

Vous avez du talent, de la créativité et vous souhaitez les faire connaître. Vous êtes un architecte, un sculpteur, un urbaniste, un passionné : professionnel ou étudiant...

ALORS CECI VOUS INTERESSE !

Pour sa seconde édition, Valbois Ressources naturelles, en collaboration avec le GAL "Au fil de la pierre", organisent un concours d'intégration de la pierre dans l'aménagement du territoire en vue d'améliorer l'image du territoire et sa qualité de vie.

Où ? Simultanément sur les communes de Bertrix, Libin, Herbeumont et Saint-Hubert

Thème : la mobilité dans les zones rurales, l'aménagement de sites, d'espace de détente...

Lieu d'aménagement : des entrées et sorties de villages, des espaces publics

Quand ? Inscriptions jusqu'au 19 janvier 2007

Concours : du 19 janvier au 12 mars 2007

Comment ? Réalisation d'avant-projet d'aménagement mettant en œuvre la pierre naturelle locale

Pour obtenir le dossier de candidature ainsi que le cahier des charges, contacter Valbois RN - Linda Ferreira do Vale - Coordinatrice du projet - rue de la Converserie 44 à 6870 Saint-Hubert - tél. : 061/29 30 70 ou 061/32 53 92 - www.portailpierre.org (rubrique concours).

LA NOUVELLE LEGISLATION RELATIVE AU TABAGISME DANS LES RESTAURANTS

L'arrêté royal du 13 décembre 2005 stipule qu'il est interdit de fumer dans les lieux publics depuis le 1er janvier 2006. Pour le secteur horeca, la réglementation entre en vigueur le 1er janvier 2007.

La règle de base de cet arrêté royal est la suivante : il est interdit de fumer dans les lieux publics, même dans les établissements horeca. S'ils le souhaitent, les exploitants du secteur horeca peuvent néanmoins aménager un fumoir dans un local fermé et bien ventilé qui ne peut excéder 25 % de la superficie totale du commerce. Ce local doit être clairement indiqué et ne peut être une zone de passage. Seules des boissons peuvent être servies dans ce fumoir.

Les cafés (le texte de loi parle de "débits de boissons"), les friteries et les discothèques peuvent se soustraire à cette règle de base. Une dérogation est en effet prévue pour ces établissements. Les cafés dont le chiffre d'affaires lié à la restauration est limité (les activités de restauration représentent au maximum un tiers du chiffre d'affaires total) peuvent aménager une zone "fumeurs" satisfaisant à toutes les règles déjà en vigueur décrites dans l'arrêté royal de 1990.

Ces règles stipulent qu'il doit y avoir une séparation claire entre la zone "fumeurs" et "non-fumeurs", l'endroit doit être équipé d'un bon système de ventilation et la zone "fumeurs" doit être inférieure à la moitié de la superficie totale, sauf si le café couvre moins de 50 m².

Les cafés qui servent uniquement des repas légers ou de la petite restauration peuvent également avoir recours à cette dérogation. Les friteries et les discothèques ne doivent pas satisfaire à la règle relative au chiffre d'affaires. Les débits de boissons situés dans une enceinte sportive ne peuvent néanmoins se prévaloir de la dérogation. Plus d'informations sur la législation sur www.fumer-horeca.be.

Quel est le sentiment de l'opinion publique en Belgique et en Europe à l'égard de l'interdiction de fumer dans les établissements horeca ?

Dix pays européens ont adopté une disposition législative introduisant une interdiction de fumer dans le secteur horeca. La réglementation est déjà en vigueur en Irlande, en Norvège, en Italie, à Malte, en Suède et en Ecosse. En ce qui concerne la Lituanie, l'Islande, l'Angleterre et la France, elle sera appliquée dans l'année. Selon une enquête EUROSTAT menée dans 25 pays européens en 2005, il apparaît que 79 % des Belges sont favorables à l'interdiction de fumer dans les restaurants et 56 % dans les cafés. Le soutien accordé à ces mesures était le plus élevé dans les pays dans lesquels l'interdiction est déjà en vigueur (plus de 80 % d'avis favorables en Irlande, en Italie, en Suède et à Malte), ce qui prouve une fois de plus que l'interdiction de fumer dans les lieux publics est une mesure populaire.

Source : Fondation contre le Cancer

COLLECTE DES ENCOMBRANTS

La prochaine collecte des encombrants aura lieu le mercredi 10 janvier 2007, et ce, dans toute l'entité.

PARCS A CONTENEURS – FERMETURE

Les parcs à conteneurs de Chimay, Momignies, Sivry-Rance et Thuin seront fermés les lundi 25 et mardi 26 décembre ainsi que les lundi 1^{er} et mardi 2 janvier prochains.



FOIRE DU LIVRE D'HISTOIRE ET DE GENEALOGIE

Les 17 et 18 mars 2007, la Société d'Histoire régionale de Beaumont-Chimay organisera, pour la seconde fois, à Rance, la foire du livre d'histoire et de généalogie.

Cette manifestation réunit de nombreux amateurs d'histoire locale et d'histoire des familles.

Une table (2 m/50 cm) sera mise gratuitement à disposition des participants. Une ou plusieurs tables supplémentaires pourront être obtenues ainsi qu'un raccordement électrique. Le tarif sera de 5 € par table et 5 € par raccordement pour les deux jours à verser sur le compte 000-0641553-92 de la Société d'Histoire régionale de Rance pour le 20/02/2007. Ce paiement vous donnera droit aux tables et raccordements demandés.

Attention : le nombre de participants est limité.

Un bulletin de participation est disponible à l'administration communale auprès de M. DELFERIERE (060/45 91 42 - dominique.delferiere@publilink.be) ainsi que chez Mme ALBESSART, route de Chimay 7 à 6470 Rance - tél. 060/41 16 32 (albessart@tiscali.be).

AGENDA

Jeudi 21 décembre à 14 h 30 : goûter de Noël des 3x20 de Froichapelle à la salle des fêtes. Assemblée générale, cotisation et distribution de cougnous. Renseignements et inscriptions chez Jules MATHIEU (060/41 11 10) ou Simon PONSELET (060/41 13 52).

Jeudi 28 décembre à 20 h : conseil communal

Samedi 13 janvier : souper "Soupes et Souvenirs" du groupe de Laetare "Marc Pestieau". Vous pourrez y déguster quelques potages originaux en visionnant les photos des groupes et des chars depuis 1975. Renseignements : C. PESTIEAU (060/41 23 61).

21 décembre, 1^{er} jour de l'hiver...

Dicton du jour : **Pingouins dans les champs, hiver méchant.**
(auteur inconnu)



Bonnes fêtes de fin d'année !

Editeur responsable : Willy DECUIR - bourgmestre - place Albert Ier 38 - 6440 Froidchapelle - 060/45 91 46.

La présente feuille peut être consultée et téléchargée en couleurs sur notre site internet www.froidchapelle.be, dans les rubriques "Dernières nouveautés" et "Bulletin communal".

Le CPAS de FROIDCHAPELLE vous informe...

LES PERMANENCES DE DECEMBRE 2006 ET JANVIER 2007

Permanences allocations de chauffage : examine les demandes d'allocation de chauffage ("fonds mazout") les 3^e et 4^e jeudis du mois.

A Froidchapelle (salle du conseil - place Albert Ier 38) : **les jeudis 21 décembre, 18 janvier et 25 janvier de 13 h 30 à 16 h**

A Boussu-lez-Walcourt (centre culturel - Grand-Place 3) : **les jeudis 21 décembre, 18 janvier et 25 janvier de 9 h à 11 h 30**

RAPPEL

Dans tous les cas, cette allocation est limitée à 1.500 litres par hiver (du 1^{er} septembre 2006 au 30 avril 2007) par ménage résidant dans le même logement. Votre demande doit être impérativement introduite au CPAS dans les 60 jours de la livraison.

Les **permanences juridiques** du CPAS de Froidchapelle continuent à être assurées, dans les locaux du CPAS, place Albert I^{er} 38, par maître Nadine SONNET, avocat du barreau de Charleroi.

Ce service est gratuit et accessible à tous pour des conseils en matière de baux, divorces, droits parentaux, demandes d'avocat "pro deo"...

La prochaine permanence aura lieu **le mardi 27 décembre 2006 de 13 h à 15 h**.

Pour une meilleure organisation, entre 13 h et 14 h la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social. Entre 14 h et 15 h, l'accès à la permanence sera libre.

Permanences médiation de dettes : dans les locaux du CPAS, place Albert I^{er} 38 à Froidchapelle, le premier mercredi de chaque mois entre 13 et 16h. Prochaine permanence **le mercredi 3 janvier de 13 h à 16 h**.

Guidance sociale énergétique : aide à la gestion et à la maîtrise des factures énergétiques, information sur la libéralisation du marché de l'électricité.

Pour une meilleure organisation, la permanence sera réservée aux personnes ayant pris rendez-vous, au préalable, auprès de notre service social (060/45.91.48)

Prochaines permanences **les jeudis 18 janvier et 25 janvier de 8 h 30 à 12 h**.

Le Président,
Paul BOUCHE

CPAS de FROIDCHAPELLE
Place Albert Ier 38 - 6440 FROIDCHAPELLE
Tél. : service social : 060/45.91.48 - 060/45.91.49
Courriel : cpasfroidchapelle@hotmail.com